

# POUR MES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES J'ADOpte LE R3FLEXE DU COMPOSTAGE



LA METROPOLE  
Cadre de vie



Le présent document est communiqué par  
la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur  
en vertu de la loi n° 2016-912 du 7 juin 2016  
relative à la transparence de l'information  
publique.

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**VOTRE COMPOSTEUR POUR 10 €**  
sur [dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr)

ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

# Ensemble, adoptons les bons réflexes

En compostant, on réduit d'un tiers le volume initial de ses déchets. C'est 150 kg de déchets en moins par foyer et par an. On obtient aussi un fertilisant 100 % naturel et gratuit.

## Vous habitez en maison individuelle avec un jardin ?

Optez pour un composteur individuel en bois !  
(Dimensions maxi 85 x 100 x 85 / Poids 35 kg)

## Vous ne disposez pas de jardin ?

Utilisez votre garage, cave ou même un coin de votre cuisine... pour installer un lombricomposteur !  
(Dimensions Ø 50 x H 50 cm / Poids : 5 kg)

## Vous habitez en immeuble ou vous avez un jardin partagé à proximité ?

Passez au compostage collectif avec l'aide de nos agents !

COMMANDEZ OU FORMALISEZ VOTRE DEMANDE sur [dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr)



Métropole Aix-Marseille-Provence - 58 boulevard Charles Livon - 13100 MARSEILLE - Création - Décembre 2023 - Photos © F. Meura - D. Grand / MAMP  
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique

## Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas...)
- Les déchets de jardin (fleurs fanées, tontes de gazon, feuilles...)
- Les autres déchets (sciures, copeaux non traités, essuie-tout, serviettes en papier non colorées, fumiers d'animaux d'élevage...)

*Attention : les restes de viande et de poisson, les coquillages, la litière pour chat, ainsi que les produits chimiques ne doivent pas être mélangés au compost !*

Pour en savoir plus : [dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr) rubrique "Je réduis"